



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Les dignitaires de la Ville de Sherbrooke et de Saint-Denis-de-Brompton visitent la caserne no 2

Saint-Denis-de-Brompton, le 19 janvier 2023 – Dans le cadre de l’entente intermunicipale de desserte incendie offerte par la Ville de Sherbrooke à Saint-Denis-de-Brompton depuis le 1er janvier, les dignitaires des deux villes ont visité ce midi la caserne no 2, située au 2005, boulevard du Plateau-Saint-Joseph, à Sherbrooke. Celle-ci est la plus près de Saint-Denis-de-Brompton et la brigade est déjà intervenue sur le nouveau territoire à six reprises depuis le début de l’année, incluant trois appels de type premiers répondants, un accident de la route et une fausse alarme.

Lors de la visite de la caserne, différentes technologies s’offrant à la population ont été présentées, dont des ordinateurs véhiculaires, ce que ne possédait pas Saint-Denis-de-Brompton. Ces outils munis de GPS en temps réel permettent notamment aux équipes en route de se voir entre elles en déplacement et de se communiquer simultanément leurs tactiques d’intervention, au lieu de déterminer ces démarches une fois arrivées sur un lieu d’urgence. De précieuses minutes sont ainsi gagnées.

Les dignitaires de Saint-Denis-de-Brompton ont également été invités à monter à bord du camion-pompe no 202, celui-là même qui s’est rendu en 9 minutes à l’incendie d’une garderie dans cette municipalité le 4 décembre dernier. Il faut dire que la garde en caserne en tout temps mobilisant les troupes en moins de 80 secondes est un atout important pour les interventions d’urgence.

Le Service de protection contre les incendies de Sherbrooke offre désormais à Saint-Denis-de-Brompton l’assurance de mobiliser un minimum de 20 pompiers en 25 minutes ou moins, en tout temps et partout sur son territoire, répondant ainsi aux orientations ministérielles en matière de force de frappe, ce qu’aucune municipalité de cette petite taille n’est en mesure de s’offrir de façon autonome. Il s’agit d’un avantage indéniable pour assurer la sécurité des Saint-Denisiens.

« C’est une entente intermunicipale exemplaire qui aura un impact très positif pour nos deux communautés. On va exploiter davantage les ressources disponibles, tout en faisant des gains financiers des deux côtés. C’est un excellent exemple de mutualisation des ressources municipales et c’est très inspirant. Lorsque le monde municipal s’unit, c’est la population qui en sort gagnante. » - Évelyne Beaudin, mairesse de la Ville de Sherbrooke.

« Un nouveau chapitre s’écrit pour notre municipalité qui bénéficie désormais des avantages d’une brigade en caserne en tout temps, avec une couverture incendie bonifiée à moindre coût. La collaboration intermunicipale est l’avenir de plusieurs petites municipalités, dont la nôtre. Je remercie les collaborateurs impliqués qui ont mené à cette entente bénéfique. » - Daniel Veilleux, maire de Saint-Denis-de-Brompton.

« Cette entente est véritablement profitable pour la population, non seulement de Saint-Denis-de-Brompton, mais aussi pour celle de Sherbrooke. Je salue le bon travail de toutes les personnes qui ont



contribué à la réalisation de ce dossier. Je tiens aussi à souhaiter la bienvenue aux pompiers de Saint-Denis-de-Brompton qui sont venus se joindre à notre équipe. » - Stéphane Simoneau, directeur du Service de protection contre les incendies de Sherbrooke.

« Cette entente intermunicipale historique assure une pérennité d'un service incendie à la population. Je tiens à remercier mon homologue à la direction du Service de protection contre les incendies de Sherbrooke, ainsi que nos pompiers qui ont effectué un excellent travail pendant plusieurs années. D'ailleurs, certains de nos membres font déjà partie de la brigade de la Ville de Sherbrooke. » - Stéphane Massé, directeur de la sécurité publique, coordonnateur des mesures d'urgence, à Saint-Denis-de-Brompton.

– 30 –

Sources : Maryse Mathieu, Directrice des communications de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton
819 345-8134
Service des communications de la Ville de Sherbrooke
819 674-3174